

Brussels Airlines cède sous la pression du gouvernement israélien

30 août 2016



Hier soir, la compagnie a décidé de réintégrer la pâtisserie « Vanilla Halva » dans son offre de catering. Une décision intervenue une semaine après le retrait de ce dessert fabriqué dans une entreprise opérant dans une colonie israélienne en Cisjordanie occupée. Pour la campagne « Made in Illegality », cet épisode illustre la nécessité d'adopter une législation claire sur le sujet, dans le respect du droit international, qui interdise la commercialisation des produits issus des colonies.

La semaine dernière, Brussels Airlines avait retiré la pâtisserie après avoir été interpellée par un passager israélien sur le fait que ce produit était manufacturé dans la colonie industrielle israélienne de Barkan. Suite à la médiatisation de cette décision, la compagnie s'est retrouvée sous le feu des critiques en Israël. L'appel à boycotter Brussels Airlines s'y est rapidement répandu. Le Ministre du Tourisme, Yarin Levin, a demandé l'exclusion de la compagnie de l'espace aérien israélien. Les représentations diplomatiques israéliennes à Bruxelles et à Berlin ont interpellé la compagnie. Face à une telle pression, Brussels Airlines a décidé de réintégrer le produit dans ses plateaux repas.

Selon Nathalie Janne d'Othée, chargée de recherche au CNCD-11.11.11 qui coordonne la campagne « Made in Illegality », « le cas de Brussels Airlines montre qu'il est extrêmement difficile pour des acteurs économiques privés de se positionner sur cette question. Or, d'une part, la législation actuelle sur l'étiquetage des produits des colonies laisse la responsabilité de ce choix aux seuls acteurs privés. D'autre part, cette législation ne satisfait pas aux obligations internationales de la Belgique et de l'Union européenne de ne pas soutenir les colonies israéliennes. En permettant la commercialisation des produits des colonies, même dûment étiquetés, sur le marché européen, l'UE et ses Etats membres encouragent l'expansion de colonisation illégale de la Palestine. »

La campagne « Made in Illegality » appelle à respecter le droit international en interdisant la commercialisation des produits des colonies. Celle-ci constitue une violation grave du droit international humanitaire, dénoncée par la Belgique et l'Union européenne depuis près d'un demi-siècle. Une telle décision est également nécessaire pour éviter aux entreprises de devoir elles-mêmes prendre des positions politiques en s'aliénant forcément une partie de leur clientèle.

La Campagne « Made in illegality » regroupe plus d'une vingtaine d'organisations réunies pour demander à la Belgique et à l'UE d'agir afin de mettre fin à la colonisation des territoires palestiniens : 11.11.11, Association belgo-palestinienne, Broederlijk Delen, CGSP wallonne, CNAPD, CNCD-11.11.11, CSC, FGTB-ABVV, FIDH, FOS, intal, La Centrale Générale-FGTB, la Ligue des droits de l'Homme, Médecine pour le tiers monde, MOC, Palestina Solidariteit vzw, Pax Christi Vlaanderen, Pax Christi Wallonie-Bruxelles, Solidarité Socialiste, Union des Progressistes Juifs de Belgique, Vrede vzw, Vredesactie.

Contacts presse : Arnaud Zacharie, secrétaire général du CNCD-11.11.11, 0495/ 92 35 58 et Nathalie Janne d'Othée, chargée de recherche au CNCD-11.11.11 : 0479/ 38 32 68.

La campagne Made in illegality est portée en France par la Plateforme Palestine et la FIDH. [En savoir plus](#)

Lire aussi : [CNCD-11.11.11](#)

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [S'informer](#) > [Actualités](#) >
- Adresse de cet article :
<https://stopcolonies.fr/Brussels-Airlines-cede-sous-la-pression-du-gouvernement-israelien-4664>